



REGISTRE DE DOCUMENTS OFFICIELS

Processus de remplacement d'un poste vacant de commissaire

Catégorie et code : R – 2.0

Date d'entrée en vigueur : 26 novembre 2018

Nombre de pages : 11

Origine : Service juridique

**Endroit d'application et
entreposage :** Service juridique

Historique :
Adoptée : résolution 2018-06-#17
Modifiée : résolution 2018-11-#05

Table des matières

Page couverture.....	1
Table des matières.....	2
1. SCÉNARIO 1: le poste de président devient vacant.....	3
SCÉNARIO 1A: il y a des candidats à l'interne pour le poste de président.....	3
SCÉNARIO 1B: il n'y a pas de candidats à l'interne pour le poste de président...5	
2. SCÉNARIO 2: un poste d'un commissaire qui représente une circonscription devient vacant.....	6
3. SCÉNARIO 3: un poste de commissaire représentant du comité de parents devient vacant	7
4. ANNEXE 1: Déclaration relative à la qualité et à l'éligibilité d'un candidat au poste de membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester- B.-Pearson: Période restante de 12 à 4 mois avant le jour du scrutin	8
5. ANNEXE 2: Déclaration relative à la qualité et à l'éligibilité d'un candidat au poste de membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester- B.-Pearson: Période restante de 4 mois ou moins avant le jour du scrutin	10

Comme le prévoit l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires (LÉS), le processus de remplacement qui suit s'applique dans tous les cas où un poste de commissaire devient vacant (y compris le poste de président) entre 4 et 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection scolaire.

S'il reste 4 mois ou moins à écouler avant que le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection scolaire et que le poste d'un commissaire devient vacant, le conseil des commissaires peut combler ce poste en suivant le présent processus de remplacement ou laisser le poste vacant jusqu'aux prochaines élections scolaires.

La déclaration relative à la qualité et à l'éligibilité d'un candidat au poste de membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (annexe 1 ou annexe 2, selon le cas) doit être remplie par tous les candidats à un poste vacant au conseil.

CHRONOLOGIE

SCÉNARIO 1: le poste de président devient vacant

SCÉNARIO 1A): il y a des candidats à l'interne pour le poste de président

- **JOUR 1**

La secrétaire générale demande des candidats à l'interne pour le poste de président (courriel à tous les commissaires). Les réponses des candidats intéressés doivent arriver dans les 10 jours (courriel à la secrétaire générale).

La secrétaire générale lance la consultation en vertu de l'article 199 de la LÉS avec le comité de parents (courriel au président du comité de parents, copie à tous les commissaires).

Le comité de parents fait des recommandations au conseil des commissaires sur les critères d'un candidat potentiel (courriel à la secrétaire générale) avant le JOUR 11.

- **AVANT LE JOUR 9**

La secrétaire générale envoie un avis d'assemblée extraordinaire à tous les commissaires et le publie sur le site Web de la CSLBP.

- **JOUR 10**

Le comité de parents fait ses recommandations (le cas échéant) par courriel à la secrétaire générale.

- **JOUR 11**

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires :

Résolution adoptée pour nommer un candidat interne au poste de président par un vote majoritaire. Le poste laissé vacant par le président nommé doit être rempli ensuite en recommençant le processus à partir du JOUR 1.

La secrétaire générale publie un avis de nomination sur le site Web de la CSLBP et dans les journaux.

OU

Résolution adoptée pour chercher des candidats externes au poste de président si aucun candidat de l'interne n'est nommé.

ET

Un comité de sélection composé d'au moins 7 commissaires, dont au moins un parent commissaire, désirant participer à l'étude des demandes provenant de l'externe pour le poste de président est formé avec le mandat de faire des recommandations à la séance du conseil des commissaires prévu pour le JOUR 30.

- **JOUR 12**

Si aucun candidat à l'interne n'est nommé, la secrétaire générale publie un avis dans les journaux pour chercher des candidats à l'externe pour le poste de président et les réponses des candidats intéressés doivent arriver dans les 5 jours (courriel à la secrétaire générale). Les candidats doivent envoyer une biographie de 100 mots qui sera publiée sur le site Web de la CSLPB.

- **JOUR 18**

La secrétaire générale publie les biographies des candidats sur le site Web de la CSLBP.

- **JOURS 19 à 29**

Rencontre(s) du comité de sélection qui tient compte des recommandations du comité de parents.

- Le comité de sélection étudie les candidatures.
- La secrétaire générale organise les entrevues individuelles.
- Le comité de sélection recommande un nom à transmettre au conseil pour qu'il l'étudie.

- **AVANT LE JOUR 28**

La secrétaire générale envoie un avis d'assemblée extraordinaire à tous les commissaires et le publie dans le site Web de la CSLBP.

- **JOUR 30**

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires:

Résolution adoptée pour nommer un candidat externe au poste de président par un vote majoritaire.

La secrétaire générale publie un avis de nomination sur le site Web de la CSLBP et dans les journaux.

SCÉNARIO 1B) : il n'y a pas de candidat interne pour le poste de président

La consultation avec le comité de parents sur les critères d'un candidat potentiel a été lancée (voir le JOUR 10).

- **JOUR 3**

La secrétaire générale publie un avis dans les journaux pour chercher des candidats externes pour le poste de président et les réponses des candidats intéressés doivent arriver dans les 7 jours (courriel à la secrétaire générale). Les candidats doivent envoyer une biographie de 100 mots qui sera publiée sur le site Web de la CSLPB.

- **JOUR 10**

Le comité de parents fait ses recommandations (le cas échéant) par courriel à la secrétaire générale.

- **JOUR 11**

La secrétaire générale publie les biographies des candidats sur le site Web de la CSLBP.

- **JOURS 12 à 29**

Un comité de sélection composé d'au moins 7 commissaires, dont au moins un parent commissaire, désirent participer à l'étude des demandes provenant de l'externe pour le poste de président est formé avec le mandat de faire des recommandations à la séance du conseil des commissaires prévu pour le JOUR 30.

Rencontre(s) du comité de sélection qui tient compte des recommandations du comité de parents.

- Le comité de sélection étudie les candidatures.
- La secrétaire générale organise les entrevues individuelles.
- Le comité de sélection recommande un nom à transmettre au conseil pour qu'il l'étudie.

- **AVANT LE JOUR 28**

La secrétaire générale envoie un avis d'assemblée extraordinaire à tous les commissaires et le publie dans le site Web de la CSLBP.

- **JOUR 30**

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires:

Résolution adoptée pour nommer un candidat externe au poste de président par un vote majoritaire.

La secrétaire générale publie un avis de nomination sur le site Web de la CSLBP et dans les journaux.

SCÉNARIO 2 : un poste d'un commissaire qui représente une circonscription devient vacant

- **JOUR 1**

La secrétaire générale lance la consultation en vertu de l'article 199 de la LÉS avec le comité de parents (courriel au président du comité de parents, copie à tous les commissaires).

Le comité de parents fait des recommandations au conseil des commissaires sur les critères d'un candidat potentiel (courriel à la secrétaire générale) avant le JOUR 11.

La secrétaire générale publie un avis dans les journaux pour chercher des candidats au poste de commissaire pour représenter la circonscription vacante) et les réponses des candidats intéressés doivent arriver dans les 10 jours (courriel à la secrétaire générale). Les candidats doivent envoyer une biographie de 100 mots qui sera publiée sur le site Web de la CSLPB.

- **JOUR 10**

Le comité de parents fait ses recommandations (le cas échéant) par courriel à la secrétaire générale.

- **JOUR 11**

La secrétaire générale publie les biographies des candidats sur le site Web de la CSLBP.

- **JOURS 12 à 29**

Un comité de sélection composé d'au moins 7 commissaires, dont au moins un parent commissaire, désirant participer à l'étude des demandes provenant de l'externe pour le poste de président est formé avec le mandat de faire des recommandations à la séance du conseil des commissaires prévu pour le JOUR 30.

Rencontre(s) du comité de sélection qui tient compte des recommandations du comité de parents.

- Le comité de sélection étudie les candidatures.
- La secrétaire générale organise les entrevues individuelles.
- Le comité de sélection recommande un nom à transmettre au conseil pour qu'il l'étudie.

- **AVANT LE JOUR 28**

La secrétaire générale envoie un avis d'assemblée extraordinaire à tous les commissaires et le publie dans le site Web de la CSLBP.

- **JOUR 30**

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires:

Résolution adoptée pour nommer le candidat comme commissaire pour représenter une circonscription par un vote majoritaire.

La secrétaire générale publie un avis de nomination sur le site Web de la CSLBP et dans les journaux.

SCÉNARIO 3 : un poste de commissaire représentant du comité de parents devient vacant

Conformément aux articles 145 et 147 de la Loi sur l'instruction publique : le comité de parents ou la secrétaire générale convoque une assemblée extraordinaire du comité de parents pour nommer un commissaire représentant du comité de parents par un vote majoritaire.

ANNEXE 1: Période restante de 12 à 4 mois avant le jour du scrutin

Déclaration relative à la qualité et à l'éligibilité d'un candidat au poste de membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester- B.-Pearson

(art. 20-21.4 et paragraphe 1 de l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires)

Je, _____, candidat au poste de commissaire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, à titre de président ou de représentant du numéro de circonscription _____ (ci-après appelé le poste de commissaire), déclare que :

- Je suis domicilié dans le territoire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson depuis au moins mois ou je le serai le jour de la nomination;
- Je n'occupe pas le poste de membre de l'Assemblée nationale ni du Parlement du Canada, de juge d'un tribunal judiciaire, de directeur général des élections ou de membre de la Commission de la représentation, de fonctionnaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de façon permanente, d'employé ou de membre du personnel électoral de la commission scolaire ou d'employé du Comité de gestion de la taxe scolaire; ou, si c'est le cas actuellement, je déclare par les présentes mon intention de démissionner de ce poste et, si je suis nommé au poste de commissaire et je comprends que je ne serai pas éligible au poste de commissaire tant que je n'aurai pas remis ladite démission et informé la secrétaire générale;
- Je n'ai pas été condamné à une peine d'emprisonnement pour une offense pour laquelle je n'ai pas obtenu de pardon;
- Je n'ai pas été candidat à une élection scolaire antérieure ou, si je l'ai été, je déclare que :
 - J'ai remis le rapport financier ou le rapport de dépenses électorales;
 - J'ai acquitté toutes les dettes découlant de mes dépenses électorales et j'ai transmis le rapport financier qui établit ce paiement ou plus de quatre (4) ans se sont écoulés depuis le 31 décembre de l'année suivant la date de la précédente élection scolaire;
- Je n'occupe pas de poste de membre du conseil dans une autre commission scolaire ou de membre du conseil de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson ou, si c'est le cas actuellement, je déclare par les présentes mon intention de démissionner de ce poste si je suis nommé au poste de commissaire et je comprends que je ne serai pas éligible à ce poste de commissaire jusqu'à je remette cette démission et que j'en informe la secrétaire générale;

- Je ne suis pas candidat au poste de membre du conseil d'une autre commission scolaire ou, si c'est le cas actuellement, je déclare par les présentes que je retirerai ma candidature si je suis nommé au poste de commissaire et je comprends que je ne serai pas admissible à ce poste de commissaire jusqu'à ce que je remette cette démission et que j'en informe la secrétaire générale;
- Au cours des 5 dernières années, je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique et pour laquelle le jugement définitif ne peut pas être porté en appel (res judicata).

À déclarer devant un commissaire aux serments autorisé ou toute autre personne autorisée par la loi à faire prêter serment :

Je déclare solennellement que les réponses et l'information contenues aux présentes sont vraies et je fais cette déclaration solennellement, les croyant véridiques.

EN FOI DE QUOI j'ai signé

(nom du candidat)

Juré solennellement devant moi à _____ (ville) ce _____ jour de _____ 20____.

Signature du commissaire à l'assermentation (ou notaire public ou avocat)

Nom :

Numéro (le cas échéant):

ANNEXE 2 : Période restante de 4 mois ou moins avant le jour du scrutin

Déclaration relative à la qualité et à l'éligibilité d'un candidat au poste de membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester- B.-Pearson

(art. 21-21.4 et paragraphe 2 de l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires)

Je, _____, candidat au poste de commissaire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, à titre de président ou de représentant du numéro de circonscription _____ (ci-après appelé le poste de commissaire), déclare que :

- Je n'occupe pas le poste de membre de l'Assemblée nationale ni du Parlement du Canada, de juge d'un tribunal judiciaire, de directeur général des élections ou de membre de la Commission de la représentation, de fonctionnaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de façon permanente, d'employé ou de membre du personnel électoral de la commission scolaire ou d'employé du Comité de gestion de la taxe scolaire; ou, si c'est le cas actuellement, je déclare par les présentes mon intention de démissionner de ce poste et si je suis nommé au poste de commissaire et je comprends que je ne serai pas éligible au poste de commissaire tant que je n'aurai pas remis ladite démission et informé la secrétaire générale;
- Je n'ai pas été condamné à une peine d'emprisonnement pour une offense pour laquelle je n'ai pas obtenu de pardon;
- Je n'ai pas été candidat à une élection scolaire antérieure ou, si je l'ai été, je déclare que :
 - J'ai remis le rapport financier ou le rapport de dépenses électorales;
 - J'ai acquitté toutes les dettes découlant de mes dépenses électorales et j'ai transmis le rapport financier qui établit ce paiement ou plus de quatre (4) ans se sont écoulés depuis le 31 décembre de l'année suivant la date de la précédente élection scolaire;
- Je n'occupe pas de poste de membre du conseil dans une autre commission scolaire ou de membre du conseil de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson ou, si c'est le cas actuellement, je déclare par les présentes mon intention de démissionner de ce poste si je suis nommé au poste de commissaire et je comprends que je ne serai pas éligible à ce

Processus de remplacement d'un poste vacant de commissaire

poste de commissaire jusqu'à je remette cette démission et que j'en informe la secrétaire générale;

- Je ne suis pas candidat au poste de membre du conseil d'une autre commission scolaire ou, si c'est le cas actuellement, je déclare par les présentes que je retirerai ma candidature si je suis nommé au poste de commissaire et je comprends que je ne serai pas admissible à ce poste de commissaire jusqu'à je remette cette démission et que j'en informe la secrétaire générale;
- Au cours des 5 dernières années, je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique et pour laquelle le jugement définitif ne peut pas être porté en appel (res judicata).

À déclarer devant un commissaire aux serments autorisé ou toute autre personne autorisée par la loi à faire prêter serment :

Je déclare solennellement que les réponses et l'information contenues aux présentes sont vraies et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, les croyant véridiques.

EN FOI DE QUOI j'ai signé

(nom du candidat)

Juré solennellement devant moi à _____ (ville) ce _____ jour de _____ 20_____.

Signature du commissaire à l'assermentation (ou notaire public ou avocat)

Nom :

Numéro (le cas échéant):